

M. CARROLL: Je pense que c'en est une.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe 2?

(Adopté.)

M. CRESTOHL: Nous ne devrions pas aller si vite vu que le paragraphe 2 précise qu'une personne de cette catégorie est sujette à expulsion. C'est là le point que M. Fleming a soulevé tantôt.

L'hon. M. HARRIS: Passons à la disposition qui a trait à l'expulsion, quitte à revenir aux catégories que vous estimez ne pas devoir être expulsées.

M. CRESTOHL: Réserveons-les.

L'hon. M. HARRIS: Non, examinons-les dès maintenant.

M. CROLL: Nous approuvons certaines catégories.

M. FLEMING: Je ne m'oppose pas à ce qu'un rapport soit fait dans certains cas, mais ce sont les mesures prises par la suite qu'il nous faut surveiller.

M. CRESTOHL: *a*), *b*) et *c*); nous les approuvons. Lorsqu'un rapport est fait en vertu d'un de ces alinéas, l'immigrant devrait être sujet à expulsion, mais dans le cas des autres sous-alinéas, il ne devrait pas y avoir de rapport.

Le PRÉSIDENT: Le sous-alinéa (*ii*) est-il adopté?

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*iii*) est-il adopté?

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*iv*) est-il adopté?

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*v*) est-il adopté?

L'hon. M. HARRIS: Il y a une modification à apporter au sous-alinéa (*v*) dont l'avant-dernière ligne devrait énumérer les alinéas *a*), *b*), *c*), et *s*).

M. CROLL: Un instant que j'examine le sous-alinéa (*v*). Parfait.

Le PRÉSIDENT: Le sous-alinéa (*vi*)?

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*vii*)?

(Adopté.)

M. FLEMING: Pourquoi supprimez-vous l'alinéa *q*)?

L'hon. M. HARRIS: Il y est pourvu ailleurs?

M. FLEMING: Où?

L'hon. M. HARRIS: A l'alinéa *b*).

Le PRÉSIDENT: Le sous-alinéa (*vii*)?

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*viii*)

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*ix*)

(Adopté.)

Le sous-alinéa (*x*)?

M. CROLL: Pourquoi le sous-alinéa (*x*), quand nous avons le sous-alinéa (*vii*) qui sert de disposition d'ensemble? Pourquoi mentionner spécialement le groupe des marins? Pose-t-il un problème particulier?

L'hon. M. HARRIS: Oui, car il arrive souvent qu'un marin, pour une raison quelconque, maladie ou autre chose, ne retourne pas au navire sur lequel il est venu. Dans ce cas nous aimerions à obtenir un rapport si le marin est hospitalisé.

M. CROLL: Je comprends. Cela amène une autre question. Y a-t-il dans cet article une disposition visant les véhicules? A-t-on songé aux avions?

L'hon. M. HARRIS: Pardon?

M. CROLL: L'équipage d'un avion; il peut faire partie d'un équipage.